

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux, le trente et un octobre

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à en session ordinaire à sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 19 octobre 2022

Présents	8
Pouvoirs	2
Absents/ Excusés	2

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Christian TANTI, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON et Corinne LE MEUT

OBJET :
**DEMANDE DE
SUBVENTION POUR
L'AMELIORATION DU
MALLAGE DES
CAMERAS SUR
L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE DU SIGV
AUPRÉS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AUX
EQUIPEMENTS DE
SECURITE PUBLIQUE-
ANNEE 2022**

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathieu PIETRI et Joseph CASSARO

MEMBRES POUVOIR: Philippe ARDHUIN à Dominique VALÉRA et Sylvie SOUCHON à Amapola VENTRON

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif d'aide du département aux équipements de la sécurité publique,

Vu la délibération N°21.06.33 portant initialement sur un seul projet de déploiement pour un cout global de 120 000 euros HT,

Compte tenu du fait qu'il est possible de déposer au maximum 3 dossiers et qu'il convient de déposer un dossier en fonction des lieux d'implantation de caméras

Considérant qu'il a été acté par les élus et les forces de l'ordre l'acquisition et l'installation d'un certain nombre de caméras pour améliorer le maillage du système vidéo en lien en partie avec le déploiement de la fibre noire sur le territoire intercommunal.

Il est prévu pour le dernier trimestre 2022 :

- de rendre les dispositifs existants plus efficaces en rajoutant des dômes, des q6000 et ou des LAPI

- d'équiper de nouveaux sites qui ne sont pas encore couverts par la vidéoprotection afin d'améliorer le taux de couverture des communes (6 sites)

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 60% d'un montant de 90 000 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	60 % Maxi	54 000,00 € HT
Financement SIGV	40 % Mini	36 000,00 € HT
TOTAL	100 %	90 000,00 € HT

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président
Après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le syndicat à solliciter une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône engagés à hauteur de 90 000,00 € HT.

Autorise le Président du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : ... 4/11/22 ... et de la
publication le : 4/11/22



Richard MALLIÉ,
Le Président





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIGV

Utilisateur : GUEGAN Florence

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	22_05_30A
Date de la décision :	2022-10-30 00:00:00+02
Objet :	Demande de subvention pour l'amélioration du maillage des caméras sur l'ensemble du territoire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	013-241300425-20221030-22_05_30A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
013-241300425-20221030-22_05_30A-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
22_05_30 subvention maillage caméra.pdf	application/pdf	1750069
Nom métier :		
99_DE-013-241300425-20221030-22_05_30A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1750069

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 novembre 2022 à 10h44min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 novembre 2022 à 10h44min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 novembre 2022 à 10h44min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 novembre 2022 à 10h44min20s	Reçu par le MI le 2022-11-04

